



**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2026-111

PUBLIÉ LE 5 MAI 2026

# Sommaire

## **ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale du Cher /**

R24-2026-05-05-00001 - Arrêté n°2026-DD18-PPSMS-CSU-0012

modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vierzon dans le Cher (3 pages)

Page 3

ARS Centre-Val de Loire - Délégation  
départementale du Cher

R24-2026-05-05-00001

Arrêté n°2026-DD18-PPSMS-CSU-0012 modifiant  
la composition nominative du conseil de  
surveillance du centre hospitalier de Vierzon  
dans le Cher

**ARRETE**

modifiant la composition nominative du conseil de surveillance  
du Centre Hospitalier de Vierzon dans le Cher

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4 et R. 6143-12 ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** le décret du 1er avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

**VU** le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en qualité de directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

**VU** la décision n°2024-DG-DS18-0001 du 2 janvier 2024 portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à Monsieur Jean-Charles ROCHARD en tant que directeur départemental de l'Agence régionale de Santé Centre-Val de Loire pour le département du Cher ;

**VU** l'arrêté n°2026-DD18-PPSMS-CSU-0011 du 27 janvier 2026 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vierzon.

**VU** la délibération du Conseil municipal n°DEL26/52 du 30 avril 2026 nommant Monsieur Yannick LE ROUX, Maire de Vierzon, pour siéger au sein du Conseil de surveillance du Centre hospitalier de Vierzon ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry n°DEL26/088 du 23 avril 2026 nommant Madame Nathalie LENSKI, pour siéger au sein du Conseil de surveillance du Centre hospitalier de Vierzon.

## **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Sont désignés pour siéger au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vierzon

### **I- Membres avec voix délibérative :**

#### **En qualité de représentants des collectivités territoriales :**

- Monsieur Yannick LE ROUX, maire de la commune de Vierzon ;
- Madame Nathalie LENSKI, représentante de la communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry ;
- Monsieur Christian GATTEFIN, représentant du conseil départemental du Cher.

#### **En qualité de représentants du personnel :**

- Monsieur le docteur François BANDALY, représentant de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Sandrine BANDERIER, représentante désignée par les organisations syndicales ;
- Madame Béatrice PINEAUD, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médicotechniques.

#### **En qualité de personnalités qualifiées :**

- Monsieur Philippe FOURNIE Personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire.
- Madame Sylvie MOREAU (UDAF 18), représentante des usagers désignée par le Préfet du Cher.
- Monsieur Jean-François JACQUET (Association APSSII), représentant des usagers désigné par le Préfet du Cher.

## **II- Membres avec voix consultative :**

- Le vice-président du directoire du centre hospitalier de Vierzon ;
- Le directeur général de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire ou son représentant ;
- Le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie du Cher ;
- Monsieur Nicolas SANSU, député de la circonscription du Centre hospitalier de Vierzon ;
- Monsieur Romain BRIGAND, représentant des familles des personnes accueillies dans les USLD ou en EHPAD.

**ARTICLE 2** : Le mandat des intéressés prendra fin en même temps que le mandat ou les fonctions au titre desquels ils ont été désignés.

**ARTICLE 3** : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ce délai court à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la région Centre-Val de Loire.

**ARTICLE 4** : Le directeur du centre hospitalier de Vierzon et le délégué départemental du Cher de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Centre-Val de Loire et au recueil des actes administratifs du département du Cher.

Fait à Bourges, le 5 mai 2026  
Pour la Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
Centre-Val de Loire  
Le directeur départemental du Cher,  
Signé : Jean-Charles ROCHARD

Arrêté n°2026-DD18-PPSMS-CSU-0012 enregistré le 5 mai 2026